



APPEL A CANDIDATURES

FOOD-TRUCKS SCOPIE FUN FEST 2025

Dans le cadre du Scopie Fun Fest 2025, festival en espace public, nous recherchons des food-trucks proposant une offre variée et de qualité pour ravir les papilles du public !

 **Dates** : vendredi 6 et samedi 7 juin 2025

 **Lieu** : Crique de l'Angle (Rue du Camping, 34540 Balaruc-le-Vieux)

 **Date limite de candidature** : 15 avril 2025

Qui peut candidater ?

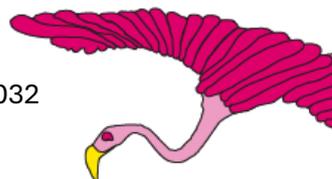
Nous cherchons des food-trucks proposant :

- Une cuisine originale et savoureuse
- Des produits frais et/ou locaux privilégiés
- Une offre adaptée à un large public familial
- Un service rapide et efficace

 **Info utile** > trois food-trucks au total seront sélectionnés pour les 2 journées de festival.

Conditions de participation

- ⇒ Disposer d'une **autorisation d'activité en foodtruck** et d'une **assurance** valide
- ⇒ Respecter les **normes sanitaires** en vigueur
- ⇒ Respecter les consignes du site et les horaires :
 - **vendredi 6 juin** : installation jusqu'à 16h – service de 18h à 00h00
 - **samedi 7 juin** : service de 16h à 00h00 – démontage à partir de 00h30



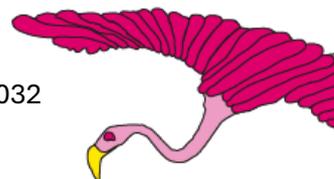
- ⇒ **Puissance maximale de 2000W soit 9 ampères.** Appareil à résistance à proscrire pour des raisons de consommation énergétique (bouilloire, grille-pain, friteuse etc.). Une attention particulière sera donnée aux prestataires autonomes en énergie (ou presque)
 - attention : pas de groupe électrogène accepté sur site
- ⇒ **Pas de vente de boissons** sur le site du festival (buvette gérée par l'organisateur)
- ⇒ **150€ HT de frais d'emplacement** à régler au plus tard 15 jours avant l'évènement par virement bancaire à l'Organisateur
- ⇒ Signature d'une « **Charte de restauration durable** » (en annexe du présent appel à candidatures), dont les éléments principaux sont les suivants :
 - Utiliser **majoritairement des produits locaux, de saison et achetés en circuits court** (il sera demandé de remettre une liste des fournisseurs à l'organisateur du Festival)
 - Favoriser l'utilisation de vaisselle réutilisable si possible ou réduire un maximum toute vaisselle jetable
 - **Aucun produit en plastique** sur site (politique 0 plastique)
 - **Menus avec au minima 60% de propositions végétariennes** (pas de poisson ni de viande)
 - Utilisation de produits ménagers naturels ou avec écolabel

Comment candidater ?

Envoyez votre candidature par mail à foodtruck@scopie.eu **au plus tard le 15 avril 2025** en indiquant :

- Le nom du foodtruck et le type de cuisine
- Des photos du food truck et de vos plats
- Une carte/menu proposé et fourchette de prix
- Les besoins techniques (électricité, espace, etc.)
- Vos coordonnées complètes
- La charte « Restauration durable » ci-dessous signée

**NOUS AVONS HATE DE DÉCOUVRIR VOS SPÉCIALITÉS
ET DE PARTAGER UN MOMENT GOURMAND AVEC VOUS !**



Le SCOPIE FUN FEST est engagé dans une démarche éco-responsable depuis sa première édition en 2021. À l'heure actuelle, il devient nécessaire de préserver notre environnement et de revoir nos pratiques. Pour qu'une manifestation ait un impact faible sur l'environnement, nous associons tous les acteurs impliqués.

Cette « Charte Restauration Durable » s'adresse aux food-trucks présents les vendredi 6 et samedi 7 juin 2025, à l'occasion de la 5^{ème} édition du festival. Elle est mise en place afin de garantir un fonctionnement efficace et respectueux des règles.

Cette charte est un contrat passé entre le prestataire et l'association SCOPIE, organisateur du festival.

Engagement 1 : Les produits à la vente

Le prestataire s'engage à ne vendre **aucune boisson**, seulement des repas à destination du public (la vente de boisson sera autorisée seulement auprès de la buvette gérée par l'Organisateur).

Engagement 2 : Le tri-sélectif

L'Organisateur fournit un conteneur de tri ainsi qu'un conteneur d'ordures ménagères. Le prestataire s'engage à respecter les consignes de tri et à mettre tout produit recyclable dans les bacs prévus à cet effet.

Engagement 3 : La vaisselle

Le prestataire favorisera l'utilisation de vaisselle recyclable. De plus, le prestataire s'engage à n'utiliser aucun produit plastique à destination du public et à réduire le nombre de contenants.

Engagement 4 : Le choix des produits

Le prestataire s'engage à utiliser des **produits locaux, de saison et achetés en circuit court**. Il sera demandé de remettre une liste des fournisseurs à l'Organisateur.

Minimum 60 % des plats proposés doivent être **végétariens**. Tous les menus sont cuisinés par les prestataires et doivent être validés par l'Organisateur au préalable.

Il est demandé d'utiliser des **produits ménagers naturels ou avec éco-label**.
L'Organisateur se garde le droit de demander la provenance et la qualité des produits aux prestataires.

Engagement 5 : Les ordures polluantes

Le prestataire s'engage à jeter tout produit polluant en déchetterie ou autres lieux prévus à cet effet.

Il est souhaité de participer à la lutte contre l'abandon de mégots de cigarette au sol en incitant à utiliser les dispositifs mis en place à cet effet.

Engagement 6 : Consommation énergétique

L'Organisateur met à disposition une **puissance maximale de 2000 W soit 9 ampères**.
Les appareils à résistance sont à proscrire pour des raisons de consommation énergétique (bouilloire, grille-pain, friteuse etc).

La liste du matériel électrique et les références utilisées devront être annoncées lors de la candidature.

L'utilisation de groupe électrogène n'est pas autorisée sur site.

Il est demandé à chaque prestataire de maîtriser la consommation d'eau et d'énergie de son activité.

L'Organisateur pourra vérifier le respect de la charte à tout moment.
En signant cette charte, le prestataire s'engage à respecter l'ensemble des engagements ci-dessus sous peine de non-acceptation de sa participation l'année suivante et/ou l'obligation d'arrêter le service pendant le festival.

Fait à _____, le _____

Signature du prestataire

